

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TIGNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU VENDREDI 31 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trente-et-un juillet, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge REVIAL.

Présents : Mesdames Odile PRIORE, Julie FAVEDE, Geneviève EXTRASSIAZ-ALAVAREZ, Gisèle FAUGERE et Agnès LECLERCQ et Messieurs Jean-Sébastien SIMON, Thomas HERY, Guillaume BERGELIN et REVIAL Serge

Absente : 0

Jean-Sébastien SIMON est élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 22 janvier 2021 – Date d'affichage de la convocation : 22 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 9 – Présents : 9 – Votants : 9

\* \* \* \* \*

Il est procédé à l'appel nominal des membres. Le quorum est constaté.

\* \* \* \* \*

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

D2020-02-01 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2020

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (5 voix pour) :*

*Approuve le procès-verbal de la séance du 27 février 2020.*

D2020-02-02 Désignation du Vice-Président

*Le Conseil d'Administration, après avoir procéder au vote, désigne à l'unanimité, Monsieur Jean-Sébastien SIMON, comme Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale de Tignes.:*

D2020-02-03 Délégation de pouvoir au Président du CCAS

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (9 voix pour) :*

- Donne délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, afin d'effectuer les opérations suivantes :

1° Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration

- Prêts à 0% pour des montants n'excédant pas 1 000 €
- Dons pour des montants n'excédant pas 500 €

2° Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée au sens des articles L.2123-1 et R.2123-1 alinéa 1 du Code de la Commande Publique, c'est-à-dire dont les montants sont inférieurs aux seuils européens de procédure formalisée, fixés par décret, ainsi que leurs avenants ;

3° Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° Conclusion de contrats d'assurances, et acceptation des indemnités de sinistre y afférente ;

5° Création, modification ou suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et des services qu'il gère ;

6° Fixation des rémunérations et règlements des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

7° Exercice au nom du centre communal d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis suivants :

- Engager toutes instances et défendre à toutes instances devant toutes les juridictions et autorités administratives indépendantes,
  - Former tout recours, opposition, appel, pourvoi en cassation devant toutes les juridictions compétentes,
  - Se désister de toute instance devant toute juridiction,
  - Se constituer partie civile au nom du Centre Communal d'Action Sociale de Tignes,
- et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

8° Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L. 264-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

#### D2020-02-04 Délégation de pouvoirs au Vice-président

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (9 voix pour):*

- Donne délégation à Monsieur le Vice-président, pour la durée de son mandat, afin d'effectuer les opérations suivantes :

1° Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration

- Prêts à 0% pour des montants n'excédant pas 1 000 €
- Dons pour des montants n'excédant pas 500 €

2° Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée au sens des articles L.2123-1 et R.2123-1 alinéa 1 du Code de la Commande Publique, c'est-à-dire dont les montants sont inférieurs aux seuils européens de procédure formalisée, fixés par décret, ainsi que leurs avenants ;

3° Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° Conclusion de contrats d'assurances, et acceptation des indemnités de sinistre y afférente ;

5° Création, modification ou suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et des services qu'il gère ;

6° Fixation des rémunérations et règlements des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

7° Exercice au nom du centre communal d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis suivants :

- Engager toutes instances et défendre à toutes instances devant toutes les juridictions et autorités administratives indépendantes,
- Former tout recours, opposition, appel, pourvoi en cassation devant toutes les juridictions compétentes,
- Se désister de toute instance devant toute juridiction,
- Se constituer partie civile au nom du Centre Communal d'Action Sociale de Tignes, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

8° Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L. 264-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

#### D2020-02-05 Adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (9 voix pour) :

- DECIDE d'adhérer à l'UNCCAS, dont le siège est situé au 11 rue Louise Thuliez, 75019 Paris
- DECIDE de payer chaque année le montant de la cotisation statutaire fixé par l'UNCCAS
- DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget

#### D2020-02-06 Approbation du compte de gestion 2019

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (9 voix pour):

- APPROUVE le compte de gestion du budget du CCAS dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

#### D2020-02-07 Approbation du compte administratif 2019

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (9 voix pour):

- ADOPTE le compte administratif 2019 du Budget du CCAS selon le document annexé

		Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2019	1 055 810,77	1 040 651,39
	Résultats antérieurs reportés (002)		471 079,10
	<b>Résultat total</b>		<b>455 919,72</b>
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2019	44 290,79	41 633,91
	Résultats antérieurs reportés (001)		82 069,99
	<b>Résultat total</b>		<b>79 413,11</b>
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2019</b>	Investissement	128,32	
<b>Résultats cumulés 2019 (y compris RAR)</b>			<b>535 204,51</b>

D2020-02-08 Affectation des résultats de l'exercice 2019

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (9 voix pour) :

- DÉCIDE d'affecter les résultats 2019 du budget du CCAS comme suit :

- inscription en recette d'investissement au R001 : 79 413.11 €
- inscription en recette de fonctionnement au R002 : 455 919.72 €

D2020-02-09 Budget supplémentaire 2020

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (9voix pour) :

- ADOPTE le budget supplémentaire 2020 du budget du centre communal d'action sociale selon le document ci-annexé.

Le budget supplémentaire 2020 du C.C.A.S s'équilibre de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	183 624.72 €	228 537.83 €
Recettes	183 624.72 €	228 537.83 €

D2020-02-10 Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (9 voix pour):

- ADMET en non-valeur les créances proposées ci-dessous pour un montant total de 11 312.74 €.

Proposition des non valeurs 2019

Année	Titre	Montant	Nature de la créance	Motif A.N.V.
2017	82	3 885,60 €	Loyer et charges Combes 30 - 2016	Clôture pour insuffiances d'actif
2017	83	485,67 €	Loyer et charges Combes 30 - 01/01/2017 au 15/02/2017	Clôture pour insuffiances d'actif
2018	750	538,16 €	Loyer et charges Grande Parei 4 - Juillet 2018	Surendettement et décision d'effacement de dette
<b>Total liste provisoire</b>		<b>4 909,43 €</b>		

Proposition des non valeurs 2019 - liste n°4051490215

Année	Titre	Montant	Nature de la créance	Motif A.N.V.
2009	203	2 552,34 €	Remplacement résistance défectueuse	Tiers inconnu et courrier NPAI
<b>Total liste</b>		<b>2 552,34 €</b>		

Proposition des non valeurs 2018 - liste n°1852040215

Année	Titre	Montant	Nature de la créance	Motif A.N.V.
2013	108	44,12 €	Dégradation Aiguebrun	Clôture pour insuffisance d'actif
2013	194	764,64 €	Loyer Aiguebrun 54 - 2013	Clôture pour insuffisance d'actif
2014	136	15,83 €	Régularisation des charges Caroley 111 - 2013	RAR inférieur seuil des poursuites et certificat d'irrecouvrabilité
2014	105	40,00 €	Loyer chambre Glattier 5 - Février 2014	Certificat d'irrecouvrabilité
2013	344	70,00 €	Nettoyage Caroley 11	Certificat d'irrecouvrabilité
2015	529	1,00 €	Frais rejet de chèque	Certificat d'irrecouvrabilité
2015	181	9,17 €	Régularisation des charges Caroley 314 - 2014	RAR inférieur seuil des poursuites et certificat d'irrecouvrabilité
2015	180	9,17 €	Régularisation des charges Caroley 11 - 2014	RAR inférieur seuil des poursuites et certificat d'irrecouvrabilité
<b>Total liste</b>		<b>953,93 €</b>		

Proposition des non valeurs 2018 - liste n°3182420215

Année	Titre	Montant	Nature de la créance	Motif A.N.V.
2016	106	12,68 €	Caroley 5 - Remplacement clé	Pousuite sans effet et RAR inférieur au seuil des poursuites
2015	377	12,23 €	Régularisation des charges Caroley 8 - 2014	Certificat d'irrecouvrabilité et RAR inférieur au seuil des poursuites
2015	239	12,68 €	Remplacement clé Caroley 208	Pousuite sans effet et certificat d'irrecouvrabilité
2015	287	64,00 €	Loyer Glattier 41 - Septembre 2015	Pousuite sans effet et certificat d'irrecouvrabilité
2015	393	85,00 €	Remise en état et changement clé Glattier 311 et 411	Pousuite sans effet et certificat d'irrecouvrabilité
2015	338	143,81 €	Charges Glattier 412	Pousuite sans effet et certificat d'irrecouvrabilité
2015	392	432,53 €	Charges Glattier 311	Pousuite sans effet et certificat d'irrecouvrabilité
2015	391	453,37 €	Charges Glattier 411	Pousuite sans effet et certificat d'irrecouvrabilité
2015	312	474,00 €	Loyer Glattier 311 - Octobre	Pousuite sans effet et certificat d'irrecouvrabilité
2015	313	532,00 €	Loyer Glattier 411 - Octobre	Pousuite sans effet et certificat d'irrecouvrabilité
2015	372	15,24 €	Régularisation des charges Torrent A06 - 2014	Certificat d'irrecouvrabilité et RAR inférieur au seuil des poursuites
2018	223	451,50 €	Charges Glattier 106 - 01/09/2016 au 21/10/2016	Certificat d'irrecouvrabilité
2018	224	113,98 €	Charges Glattier 106 - 04/07/2016 au 21/10/2016	Certificat d'irrecouvrabilité
2017	315	94,02 €	Loyer Glattier 302 - 21 au 29 juin 2017	Courrier NPAI et demande de renseignements infructueuse
<b>Total liste</b>		<b>2 897,04 €</b>		

Total des listes de propositions de créances en non valeurs

**11 312,74 €**

D2020-02-11 Groupement de commande visites périodiques

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (9 voix pour) :*

*- APPROUVE la convention de groupement de commandes entre la Commune de Tignes, la SAGEST Tignes Développement et le CCAS de Tignes visant à la passation du marché de prestations de services relatif aux vérifications périodiques réglementaires des installations des bâtiments.*

*- DIT QUE la Commune de Tignes sera le coordonnateur de ce groupement.*

*- AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer ladite convention.*

*- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les procédures de publicité et de mise en concurrence correspondantes.*

D2020-02-12 Groupement de commande fourniture électricité

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (9 voix pour) :*

*- APPROUVE la convention de groupement de commandes entre la Commune de Tignes, le CCAS de Tignes, la Régie des Pistes de Tignes et la SAGEST TIGNES DEVELOPPEMENT visant à la passation*

*du marché de prestations de services relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les sites d'une puissance inférieure à 36 kVA (tarifs C5 (futur ex-tarifs bleus)),*

*- DIT QUE la Commune de Tignes sera le coordonnateur de ce groupement,*

*- AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer ladite convention,*

*- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les procédures de publicité et de mise en concurrence correspondantes.*

*\* \* \* \* \**

*La séance est levée à 15h48*